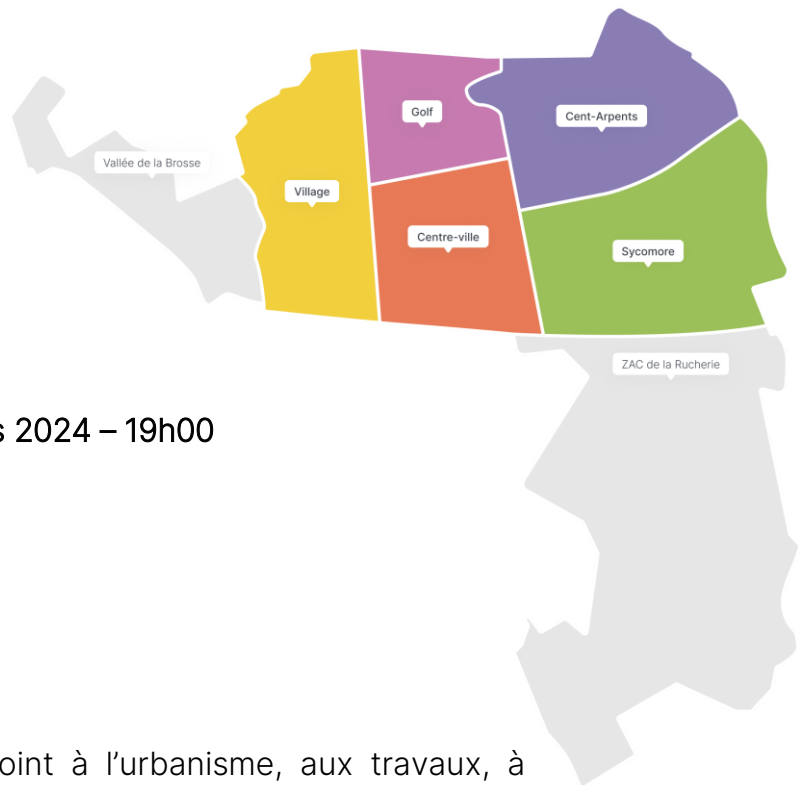


Compte-rendu de la réunion du comité de quartier du Centre-ville



Réunion plénière – Mercredi 6 mars 2024 – 19h00

Salle du Conseil Municipal

Etaient présents :

- Serge Sithisak – Maire-adjoint à l’urbanisme, aux travaux, à l’administration générale et aux comités de quartiers
- Marc Nougayrol – Maire-adjoint aux grands projets et à la politique de sécurité
- Maeva Hiron – collaboratrice de cabinet
- Membres : Philippe Brunet – Christian Héon – Massoud Noury – Michèle Quincy

Invité :

- Jean-Marc Verleene (président du comité de quartier du Golf/Clos Saint-Georges)

Etaient excusés :

- Stanislas Kamba – Dominique Pouteau – Alexandre Soulas – Sandrine Vesin

Le stationnement payant

Quelle est la portée des discussions du CDQ ?

Pour certains commerçants, il n'y a pas de problèmes liés au stationnement, il y a un réel problème de stationnement dans le centre-ville qui impacte leur commerce directement.

Cela fait 3-4 ans que des administrés et commerçants ne trouvent pas de place.

2 solutions :

- Laisser pourrir la situation
- Réglementer des zones pour permettre la rotation

Etude : menée par un organisme extérieur

- Offre de places satisfaisante en nombre de place
- Problème de rotation des voitures
- Zone bleue : on devrait s'attendre à une rotation entre 4 et 5 rotations MAIS rotation de 1.4 rotations
- Problème : les personnes venant de l'extérieur prendre le RER

Délimiter 2 zones dans le centre-ville : la zone orange (hyper-centre – tous les endroits avec des commerces) et la zone jaune

Zone orange : 3h00 de stationnement max → 1h00 gratuite / 2h00 payantes

Zone jaune :

- Défini par un rayon de 15 min à pied du RER → 1h00 gratuite / 9h00 payantes
- Tarif résidentiel et salariés de Bussy : 20 euros par mois ou 200 euros à l'année

Durée	Tarifs
00:15:00	N/A
00:30:00	N/A
00:45:00	N/A
01:00:00	0,00 €
01:15:00	0,40 €
01:30:00	0,80 €
01:45:00	1,20 €
02:00:00	1,60 €
02:15:00	2,00 €
02:30:00	2,40 €
02:45:00	2,80 €
03:00:00	3,20 €
03:05:00	35 €

Durée	Tarifs
00:15:00	N/A
00:30:00	N/A
00:45:00	N/A
01:00:00	0,00 €
01:15:00	0,25 €
01:30:00	0,50 €
01:45:00	0,75 €
02:00:00	1,00 €
02:15:00	1,25 €
02:30:00	1,50 €
02:45:00	1,75 €
03:00:00	2,00 €
03:15:00	2,25 €
03:30:00	2,50 €
03:45:00	2,75 €
04:00:00	3,00 €
04:15:00	3,25 €
04:30:00	3,50 €
04:45:00	3,75 €
05:00:00	4,00 €

05:15:00	4,25 €
05:30:00	4,50 €
05:45:00	4,75 €
06:00:00	5,00 €
06:15:00	5,25 €
06:30:00	5,50 €
06:45:00	5,75 €
07:00:00	6,00 €
07:15:00	6,25 €
07:30:00	6,50 €
07:45:00	6,75 €
08:00:00	7,00 €
08:15:00	7,25 €
08:30:00	7,50 €
08:45:00	7,75 €
09:00:00	8,00 €
09:15:00	8,25 €
09:30:00	8,50 €
09:45:00	8,75 €
10:00:00	9,00 €
10:05:00	35,00 €

Aujourd'hui sur la verbalisation faite dans les zones bleues ou vertes, 15% du FPS revient à la ville et 85% à l'Etat, avec le stationnement payant c'est 95% qui reviendra à la ville, ce qui permettra de réinjecter dans l'aménagement du centre-ville

PMR : gratuit sur les places dédiées et autres places de stationnement

- La CMI stationnement → indispensable pour la gratuité du stationnement
- La CMI priorité (handicap entre 50 et 80 %), elle permet d'éviter les files d'attentes et les places assises
- La CMI invalidité (handicap à plus de 80 %), même avantages que la « CMI priorité » avec une réduction dans les transports et avantages fiscaux

Comment allez-vous faire pour avertir les extérieurs de cette mise en place ?

- Pédagogie durant 3 semaines → la verbalisation ne se fera pas, dès lors qu'un véhicule sera identifié comme en mauvais stationnement, les agents Streeteo apposeront un document pédagogique
- Affichages sur les bornes et horodateurs

Comment sera faite la matérialisation des zones ?

- Marquage au sol
- Présence d'horodateurs physique et panneaux pour horodateurs virtuels

Comment a été discuté le 19h00 ?

- Il a été suivi le modèle des communes en Ile-de-France possédant une gare RER

Chaque année : bilan avec un rapport (nombre d'abonnements / valeur / nombre d'agents / nombre de PV)

Est-ce que dans le contrat, y-a-t-il une clause de révision ?

- A la discrétion de la négociation, si la commune n'a pas envie d'augmenter les tarifs, cela ne se fait pas

Zones défavorisées dans le centre-ville : présence des logements sociaux

Selon certains membres du comité de quartier le tarif raisonnable pour les abonnements aurait été de 10 euros par mois.

Information sur les professions libérales : les professionnels devront fournir des documents actant de leurs déplacements liés à leur profession et le stationnement sera gratuit pour eux.

➔ Souhait à terme : rendre la Place de la Marne piétonne

Information sur le territoire :

Rue Buissonnière / Ruelle aux loups : sécuriser la zone pour les passages des élèves ➔ le comité de quartier et la ville vont travailler sur ce point avec un grand nombre de passage des élèves

Développement durable et biodiversité

- La « Charte de l'arbre » :

Il y a quelques mois le comité de quartier a présenté un projet global de développement durable aux services de la Mairie, incluant une « Charte de l'arbre » et un « Permis de végétaliser ». Fort de ces 2 propositions, le service de développement durable de la ville a souhaité marquer la démarche dans un dispositif global en faisant une demande de reconnaissance « Territoires engagés pour la nature ».

Le programme « Territoires engagés pour la nature » vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité. Il s'adresse aux communes et intercommunalités quelle que soit leur taille, qu'elles soient débutantes ou initiées en matière de biodiversité.

Après insertion dans ce nouveau programme, la définition de la charte de l'arbre sera travaillée et établie par les services techniques et développement durable, le comité de quartier et associations.

- **Aménagement espaces verts Boulevard Mendès France :**

Suite à une marche exploratoire, les membres du comité de quartier s'étaient étonné de l'aspect très minéral de cette voie avec la disparition d'arbres, laissant des espaces enherbés avec des souches d'arbres.

Pour pallier à cette problématique et éviter de faire mourir de nouveau les arbres, les services techniques ont proposé un aménagement avec des pots et des éléments verts. Choix des pots de fleurs → orange / bleu azur

- **Site de compostage partagés :**

Le SIETREM propose l'installation de site de compostage partagés

- La ville n'est en charge que de la fourniture de matières sèches et de l'installation à proximité du site d'une corbeille de rue
- Les référents ne sont plus obligatoires car nous faisons appel à une entreprise qui entretient les sites 2 fois par mois (mais s'il y a des volontaires, les référents sont tout de même bienvenus)
- Les composteurs partagés sont placés sur des sites appartenant à la commune uniquement (idéalement zone enherbée ou sur de la terre) et pas trop loin des habitations pour que la distance d'accès reste raisonnable.

Les membres du comité de quartier trouvent que cela pourrait être un dispositif intéressant cependant ils alertent sur l'importance des implantations ainsi que la pédagogie et l'éducation sur le tri et ce que l'on peut mettre dans ces bacs de compostage.

Avec ce sujet, les membres relancent sur le dispositif des bio déchets, à terme, l'expérimentation n'est pas si négative, il faut plutôt faire un bilan auprès des

conseils syndicaux et à terme faire un choix définitif sur la mise en place du tri de bio déchets sur l'ensemble de la commune.

- Déchets sauvages
- Sorties de poubelles :

Depuis le changement d'horaire du ramassage des bacs les mardi et vendredi, il est constaté du mieux en terme de propreté, en revanche, il y a une réelle dérive sur le temps de sortie des bacs et les horaires de sortie (sortie le lundi après-midi pour un ramassage le mardi matin et une rentrée le mardi après-midi).

La ville va donc faire une nouvelle alerte et prise de rendez-vous avec les gestionnaires de copropriétés.

Boullistes

Le terrain présent sur le Square Vitlina actuellement va bouger vers le Village, la réfection fait partie d'un dispositif qui n'est pas encore, les informations seront communiquées courant 2024. C'est un travail et une réflexion qui se fait conjointement avec l'association.

Certains membres relatent un manque de standing, notamment au niveau des équipements proposés

Projets

Aménagement Grand'Place et Square Vitlina

- Planning de la concertation : 20 mars et 4 avril avec les commerçants et les comités de quartier puis dans un second temps avec la population
- Planning de réalisation :

1- Faire sortir de terre la halle avec son environnement (réalisation courant année 2026)

2- Aménagement global

Pôle ludique → signature en septembre 2023 de la promesse de vente

- Salle de spectacle
- Musée du jeu vidéo

Pôle santé → promesse de vente signée → appel à Office Santé

GS 13 – entrée de ville → début des travaux : 26 mars 2024 pour 14 mois

Quartier tranquillité

Les référents et contacts tranquillité seront exclusifs et identifiés (en interne), mais ce sont les référents par quartier qui restent les interlocuteurs privilégiés de la police municipale. Les référents et contacts tranquillité ne sont pas obligatoirement des membres des comités de quartier. Ce dispositif a été initié par un travail collaboratif entre la Mairie et les comités de quartier mais a vocation à s'ouvrir à des riverains souhaitant intégrer le dispositif.

Important d'avoir un référent par quartier

VVS : mal utilisé dans les zones collectives